

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS163

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 17 BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer cet article introduit par le Sénat qui impose au CEPS de prendre en compte des considérations de politique industrielle dans la fixation des prix du médicament par le CEPS, alors que ce n'est pas son rôle.